

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### PRESTATION DE SERVICE : CONSULTATION JURIDIQUE EN LIGNE

V1.0 DU 23 JANVIER 2009

#### ARTICLE 1 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Avant d'utiliser les services du cabinet Gerbi Avocats, le client doit d'abord accepter les présentes conditions. Le client ne pourra pas utiliser les services s'il n'a pas au préalable accepté les conditions.

L'acceptation des conditions résultera soit :

Du clic par le client signifiant son acceptation des conditions, dans l'hypothèse où cette option lui est offerte dans l'interface de souscription de nos consultations en ligne ;  
De l'utilisation effective par le client de nos services. Dans cette hypothèse, le client reconnaît et accepte que cette utilisation soit dès lors considérée par le cabinet Gerbi Avocats comme valant acceptation des Conditions. Nous encourageons le client à imprimer ou enregistrer un exemplaire des conditions en présence.

#### ARTICLE 2 : OBJET

Le cabinet Gerbi Avocats propose ou assure à distance et par voie électronique la fourniture de consultations juridiques, à l'exclusion de toute activité d'assistance ou de représentation en justice.

#### ARTICLE 3 : CONTENU DE LA CONSULTATION JURIDIQUE

La consultation juridique à distance est élaborée à partir de la situation que le client a exposée et ne peut en aucun cas se substituer à une consultation complète sur pièces. A la question que le client aura posée, le client admet que plusieurs réponses sont toujours possibles au regard du droit applicable.

La consultation juridique qui parviendra au client sera concise et limitée. Le client ne recevra pas l'équivalent d'une consultation complète sur pièces mais le cabinet Gerbi Avocats s'efforcera de fournir une information la plus parfaite et objective possible afin de conseiller le client au regard de l'exposé qu'il aura fait de son problème juridique.

Les consultations juridiques dispensées par le Cabinet Gerbi Avocat auront trait exclusivement au droit de la réparation du préjudice corporel, ou au droit du travail.

Les honoraires sont fixés pour une réponse à un seul type de question par sollicitation (En préjudice corporel : un même évènement et une même personne ; En droit du travail : une seule situation).

En cas de pluralité des demandes (plusieurs évènements et/ou plusieurs personnes, ou plusieurs situations) le cabinet Gerbi Avocats pourra décider d'accorder une priorité au traitement de la demande principale au détriment des autres.

#### ARTICLE 4 : IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE DE SERVICE

GERBI AVOCATS

30, bd Gambetta - 38000 GRENOBLE

Tél. : +33 4 76 87 29 19

Fax : +33 4 76 47 48 15

www.cabinetgerbi.com

contact@cabinetgerbi.com

SELARL d'avocats Hervé Gerbi

au capital de 27 440 euros

RCS de Grenoble : 434289229

N° identifi. TVA : FR74434289229

Le cabinet Gerbi Avocats est membre de l'ordre des Avocats au barreau de Grenoble et soumis en tant que tel aux règles légales qui régissent la profession d'Avocats.

#### ARTICLE 5 : CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DES SERVICES OFFERTS

Le cabinet Gerbi Avocats propose un service de consultation en ligne qui permet aux clients de poser une question au cabinet contre un paiement préalable par carte bancaire. Ce service se limite au droit français.

La réponse à la question posée est adressée dans le délai de 48H à compter de la réception par le client de la confirmation de commande envoyée à l'adresse email communiquée par le client et qui, par ce fait, en reconnaît la confidentialité.

Le délai ci-dessus est fourni à titre indicatif et un prolongement peut s'avérer nécessaire si une fois la question posée, le cabinet Gerbi Avocats a besoin de précisions pour y répondre.

Le délai est alors prolongé du délai nécessaire au client pour fournir ces précisions. En cas de retard de plus de 7 jours par rapport à la date annoncée et non justifié par la force majeure, le client pourra dénoncer sa commande par courrier recommandé avec accusé de réception et obtenir un remboursement intégral des sommes versées dans les 30 jours.

Dans le cas où la question posée ne ressort pas de ses compétences et/ou du cadre défini à l'article 3 des présentes, le cabinet Gerbi Avocats s'engage à ne pas valider le paiement en ligne ou à tout le moins à rembourser le client au plus tôt.

Le cabinet Gerbi Avocats n'ayant pas connaissance des pièces qui fondent la question posée, le service qui est proposé se limite à répondre à la question posée par le client et ne peut donc remplacer une consultation juridique avec analyse de pièces. Les questions posées et les réponses fournies restent confidentielles.

#### ARTICLE 6 : MENTION DÉTAILLÉE DU PRIX DU SERVICE OFFERT

Le prix est de (en HT) \_\_\_\_\_ 66,89 €

Taxes \_\_\_\_\_ 13,11 €

Prix total TTC \_\_\_\_\_ 80,00 €

#### ARTICLE 7 : CONCLUSION DU CONTRAT EN LIGNE

Avant de confirmer son acceptation de l'offre, le client vérifie le détail de sa commande :

- services concernés,
- mode de paiement,
- le prix total TTC,
- et corrige d'éventuelles erreurs.

La confirmation par le client de sa commande comprend les éléments récapitulatifs suivants (1<sup>er</sup> clic) :

- Informations relatives à l'offre du contrat (nom et coordonnées du prestataire ; frais de livraison, modalités de paiement, et d'exécution) ;
- informations sur les conditions et modalités d'exercice du droit de rétractation ;
- adresse du prestataire où le client peut présenter ses réclamations ;

Confirmation de la commande et conclusion définitive du contrat (2<sup>ème</sup> clic).

Le contrat sera conclu définitivement entre les deux parties lorsque le client aura matériellement réitéré l'acceptation du contrat par le procédé du double clic.

Le prestataire adresse au client, par voie électronique, un accusé de réception de sa commande dans les meilleurs délais. Cette formalité donne au client la certitude que son intention de contracter a bien été prise en compte.

#### ARTICLE 8 : PAIEMENT

Le règlement s'effectue à la commande par carte bancaire via le système cybermut du Crédit Mutuel, et dans ce cas, le paiement est irrévocable.

Les tarifs des services proposés par le cabinet Gerbi Avocats sont indiqués en euros.

Le cabinet Gerbi Avocats envoie une facture au client correspondant à l'ensemble des prestations commandées par lui et portant toutes les mentions légales exigées par la législation française.

#### ARTICLE 9 : DROIT DE RÉTRACTATION

En application de l'article L121-20-2 du code de consommation, en validant sa commande pour une consultation sous 48H, l'utilisateur renonce expressément au délai de rétractation de 7 jours ouvrables.

#### ARTICLE 10 : DONNEES NOMINATIVES

Les informations nominatives collectées par le biais des formulaires de coordonnées des consultations en ligne font l'objet d'un traitement automatisé.

- Ces informations sont nécessaires à notre cabinet pour traiter les demandes des clients ;
- Ces données sont conservées exclusivement pour répondre aux demandes du client et en aucun cas elles ne feront l'objet de transmission à des tiers ;

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les clients bénéficient d'un droit d'accès à leurs informations et, le cas échéant, du droit de rectification, ainsi que d'un droit d'opposition à leur conservation.

#### ARTICLE 11 : DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Le client peut exercer son droit d'accès et de rectification :

Soit par courrier électronique en précisant dans l'objet "Droit d'accès et de rectification" à contact@cabinetgerbi.com

Soit par courrier postal adressé à notre correspondant informatique et liberté. Gerbi Avocats - Correspondant Informatique et Liberté  
30, bd Gambetta - 38000 GRENOBLE

#### ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'intégralité de notre site est protégée par la législation française relative à la propriété intellectuelle.

Tous les droits de reproduction sont réservés. L'ensemble des éléments (textes, images, graphismes) composant le site, tout comme l'ensemble des consultations produites par le cabinet Gerbi Avocats, ne peut, conformément à l'article L122-4 du code de la propriété intellectuelle, faire l'objet d'une quelconque représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable du cabinet Gerbi Avocats.

Le non-respect de cette interdiction peut engager la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur.

#### ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que le présent contrat est soumis au droit français. Toutes les contestations doivent être portées :

- - S'il s'agit d'une contestation d'honoraires devant Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble
- - Pour toute autre contestation devant les juridictions limitrophes du Tribunal de Grande Instance de Grenoble par application de l'art. 47 du Code de Procédure Civile.